

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 1^e juin 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 1^e juin 2015, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Indicateurs de gestion 2014
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Subvention à un organisme : Festival équestre (volet culturel)
 - 8.2 Autorisation d'utilisation de la voie publique
 - 8.3 Offre d'achat de terrain :
 - 8.3.1 Amendement résolution 2015-05-100 intitulée « Offre d'achat de terrain : Autorisation de vente lot 5 548 551 »
 - 8.3.2 Désistement d'une vente de terrain
 - 8.4 Sanctuaire des Amis de Sainte-Anne inc. : Demande de contribution financière
 - 8.5 Travaux publics : Achat d'une faucheuse
 - 8.6 Entretien des biens municipaux : Pont Moulin des Pionniers : Diagnostic

- 8.7 Comité des mini-cheers : Demande de contribution financière pour 2015-2016

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports du Québec : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : Choix des travaux
10.2 Piste cyclable : Mandat à la CADLD pour la gestion du projet

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Fourrière municipale : Renouvellement du contrat

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Office municipal d'habitation de La Doré :
12.1.1 Acceptation des prévisions budgétaires révisées 2015
12.1.2 Regroupement
12.2 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Réfection et construction des infrastructures municipale (RECIM)- Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire : Présentation d'un projet de construction d'une caserne de pompiers et relocalisation des bureaux municipaux

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Adoption du règlement 2015-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement administratif des règlements d'urbanisme #370-92 »
13.2 Plan d'intégration et d'implantation architectural : Demande de permis de construction
13.3 Terrain zone industrielle : Autorisation de vente d'une partie du lot 4 594 729

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Réfection Centre des Loisirs : Autorisation de paiement décompte progressif #3

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Tirage des trousse de produits économiseurs d'eau potable et d'énergie dans le cadre du Programme d'économie d'eau potable du Réseau Environnement et d'Hydro-Québec

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-06-110

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2015-06-111

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 4 mai 2015 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 5 mai, j'ai rencontré Hydro-Québec pour le projet de ligne de transport d'énergie du Poste Chamouchouan-Bout-de-l'Île. Les appels d'offres pour le déboisement sont en cours. Les travaux sur le poste devraient débiter en 2016. Le 6 mai, j'ai participé au dépôt du projet d'usine de composantes de palettes au bureau du ministère à St-Félicien. Le 7 mai, j'ai participé à la présentation publique dudit projet d'usine. Le 12 mai, j'ai participé à une rencontre avec la ville de St-Félicien pour le projet de piste cyclable. Le 19 mai, madame Lisa Boily a été embauchée par la CADLD comme Coordonnatrice en loisirs, en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Hedwidge. Le 20 mai, j'ai rencontré l'actuel Capitaine de la Sûreté du Québec qui m'a présenté son remplaçant. Le 22 mai, j'ai participé à l'assemblée générale de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mai selon leurs différents domaines d'intervention.

Pierre-Paul Lalancette a participé aux rencontres d'Hydro-Québec et du projet d'usine de composantes de palettes, à une rencontre pour le projet de la caserne de pompiers et du réaménagement des bureaux municipaux, à l'inauguration de la mini-centrale de Val-Jalbert, à la Marche de la mémoire et au congrès de la Fédération des villages-relais.

Hélène Gagnon a participé à la rencontre d'Hydro-Québec et à la présentation du projet de l'usine de palettes. Elle présente un compte-rendu de la Marche de la mémoire et de l'assemblée générale annuelle de Services et qualité de vie. Il y a eu 3 nouveaux nés en mai. Pour l'Office municipal d'habitation de La Doré, la Résidence Dorée et Services et qualité de vie, rien de spécial.

Michel Simard a participé à la présentation du projet de l'usine de palettes, au lancement du mois de l'arbre à St-Félicien et à l'inauguration de la mini-centrale de Val-Jalbert. Il souligne l'implication de personnes de La Doré dans le Relais pour la vie dont madame Laurette Savard, la Grande Capitaine pour La Doré.

Yanick Baillargeon a participé à la rencontre pour le projet de réaménagement des bureaux municipaux et de la caserne de pompiers, à la rencontre pour le projet de la piste cyclable, au pré-tirage du Festival des Camionneurs, à la rencontre du Centre des Loisirs, à la vente de garage du Complexe sportif, à une rencontre de la MRC Domaine-du-Roy pour la sécurité internet et la fibre optique et au tournoi de golf pour la Fondation Bon Départ.

Marc Perron a participé à l'assemblée générale annuelle du Complexe sportif. L'achalandage est stable. Il a participé au pré-tirage du Festival des Camionneurs et à la vente de garage du Complexe sportif.

Yoland Bau a participé à la rencontre du comité incendie, à la rencontre du projet d'usine de palettes, à la rencontre pour le projet de réaménagement des bureaux municipaux et de la caserne de pompier, à la rencontre du ministre des Forêts et à la marche de la mémoire. Une réponse du ministère des Forêts devrait arriver en août pour le projet d'usine de composantes de palettes.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Le résumé du comité plénier de mai a été déposé aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, du déneigement et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2015-06-112

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats complémentaire du mois de mars 2015 au montant total de 8 122.93\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2015-06-113

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats complémentaire du mois d'avril 2015 au montant total de 43 346.10\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2015-06-114

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mai 2015 au montant total de 103 926.71\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

INDICATEURS DE GESTION 2014

Le maire dépose les indicateurs de gestion présentés au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour 2014.

Correspondance

POINT 6.0

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE MAI 2015

Le résumé de la correspondance du mois de mai 2015 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

Questions

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Présentation livre généalogique des familles Ménard et Dubois

Madame Gertrude Bélanger, accompagnée de certains membres de leur comité, présente un exemplaire du livre généalogique « Parcelles de tendresse : Lignée de Théodule Ménard et Anna Dubois ». Elle fait état du travail de préparation pour la création de ce document et remercie toutes les personnes qui y ont contribué.

Le maire remercie les membres du comité de leur présentation et reçoit le document. Il mentionne qu'il trouve l'idée intéressante et que d'autres familles devraient suivre leur exemple afin de conserver la mémoire collective.

Un exemplaire sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville, un exemplaire sera conservé dans les archives municipales et un dernier exemplaire sera disponible à la bibliothèque municipale.

RÉSOLUTION 2015-06-115

MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ CRÉATEUR DU LIVRE « Parcelles de tendresse »

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré présente une motion de félicitations au comité créateur du livre « Parcelles de tendresse : Lignée de Théodule Ménard et Anna Dubois » pour leur apport à la conservation de la mémoire collective.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2015-06-116

SUBVENTION À UN ORGANISME : FESTIVAL ÉQUESTRE (volet culturel)

CONSIDÉRANT QUE le Festival équestre a déposé ses prévisions budgétaires pour 2015 ainsi que ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a été rencontré dans le but d'échanger sur ses attentes, ses fonctions et ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de cette rencontre ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la demande financière a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une subvention de 2 000\$ au Festival équestre pour la portion culturelle de l'édition 2015.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2015-06-117

AUTORISATION D'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande du Festival des Camionneurs d'utiliser la voie publique pour la tenue de leur parade annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise Les Loups au Volant à utiliser la voie publique pour la tenue de la parade annuelle du Festival des Camionneurs prévue pour le 4 juillet 2015.

POINT 8.3.1

RÉSOLUTION 2015-06-118

OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN : AMENDEMENT RÉSOLUTION 2015-05-100 INTITULÉE « Offre d'achat de terrain : Autorisation de vente lot 5 548 551 »

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-100 intitulée « Offre d'achat de terrain : Autorisation de vente lot 5 548 551 »;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 548 551 est composé de deux parcelles en une seule unité de cadastre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré amende ladite résolution comme suit :

- Modifier le texte « ...vente du lot 5 548 551 à monsieur Jacques Naud pour la somme de 500\$... » par « ...vente du lot 5 548 551, d'une superficie totale de 1 064 m², à monsieur Jacques Naud pour la somme de 1 000\$... ».

POINT 8.3.2

OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN : DÉSISTEMENT D'UNE VENTE DE TERRAIN

Le maire informe la population qu'une proposition de vente de terrain lot 4 594 959 adoptée précédemment a fait l'objet d'un désistement de la part du demandeur. Le terrain demeure donc la propriété de la Municipalité de La Doré.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2015-06-119

SANCTUAIRE DES AMIS DE SAINTE-ANNE INC. : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le site touristique religieux « Cap Ste-Anne »;

CONSIDÉRANT les besoins du site pour des rénovations mineures et durables;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présentée par le comité du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière de 100\$ pour le maintien et la poursuite des améliorations au site « Cap Ste-Anne ».

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2015-06-120

TRAVAUX PUBLICS : ACHAT D'UNE FAUCHEUSE

CONSIDÉRANT le grand nombre de bords de chemins à entretenir par la Municipalité de La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés dans des périodes précises ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- autorise l'achat d'un faucheuse Land Pride RCP 2660-02 et des éléments complémentaires nécessaires auprès de Groupe Symac, et ce, pour la somme de 18 900\$, plus les taxes applicables ;
- que cet équipement demeure à l'usage exclusif de la Municipalité de la Paroisse de La Doré.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2015-06-121

ENTRETIEN DES BIENS MUNICIPAUX : PONT MOULIN DES PIONNIERS : DIAGNOSTIC

CONSIDÉRANT QUE des trous se sont formés sur le pont enjambant la rivière aux Saumons;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire dudit pont;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des utilisateurs dudit pont doit être assurée;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de connaître l'état du pont avant d'y apporter des réparations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise la direction générale à obtenir un diagnostic de l'état actuel du pont enjambant la rivière aux Saumons situé sur le site du Moulin des Pionniers et des réparations à y être effectuées.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2015-06-122

COMITÉ DES MINI-CHEERS : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
POUR 2015-2016

CONSIDÉRANT les investissements de départ réalisés en 2011-2012 afin de démarrer cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE le groupe a atteint plusieurs des objectifs de départ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport présenté démontre une participation et des succès enviables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une contribution de 600\$ au comité Mini-Cheers La Doré pour l'année 2015-2016. De plus, les membres du conseil municipal demandent au comité de fournir la liste des administrateurs actuels de cet organisme.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2015-06-123

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : CHOIX DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la demande du député, monsieur Philippe Couillard, de soumettre une programmation des travaux afin d'obtenir une subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les travaux proposés par le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le dépôt de la demande pour les travaux proposés par le service des travaux publics sur différentes voies routières locales, et ce, pour la somme de 30 000\$ pour l'exercice financier 2015, et ce, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec. Des travaux de marquage de la chaussée (3 700\$), de rechargement (15 000\$), de remplacement d'un ponceau (2 000\$), d'asphaltage (6 000\$) et de signalisation routière (3 300\$) sont autorisés.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2015-06-124

PISTE CYCLABLE : MANDAT À LA CADLD POUR LA GESTION DU PROJET

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir avec la Ville de St-Félicien pour le projet récréotouristique de création d'une piste cyclable reliant le Moulin des Pionniers et le Zoo Sauvage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est porteur d'avenir pour les deux collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la CADLD est de promouvoir et assurer le développement touristique sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré;

CONSIDÉRANT la pétition de plus de 600 citoyens reçue à la Municipalité de la Paroisse de La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate la CADLD inc. pour la gestion du projet de la piste cyclable reliant le site du Moulin des Pionniers au Zoo Sauvage de St-Félicien.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2015-06-125

FOURRIÈRE MUNICIPALE : RENOUELEMENT DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de gérer les animaux domestiques qui sont errants;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de gérer les animaux sauvages qui se baladent sur le territoire urbanisé et même de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les ressources matérielles et humaines pour gérer ces animaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte le contrat d'opération d'une fourrière municipale au montant de 6 294.78\$, plus les taxes applicables, de la part de Refuge animal inc.;
- autorise le maire et la directrice générale à signer ledit contrat;
- demande au Refuge animal inc. de transmettre le renouvellement avant le 30 novembre de chaque année;
- demande au Refuge animal inc. de confirmer le prix que la Municipalité veut charger, et ce, avant de vendre les licences de chien;
- demande au Refuge animal inc. un calcul détaillé démontrant la façon dont est établi le montant facturé soit leurs indicateurs servant à la répartition entre les municipalités.

POINT 12.1.1

RÉSOLUTION 2015-06-126

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORE : ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de participer dans 10% du déficit;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population et d'offrir ce service;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaires 2015 modifiées telles que présentées. La portion municipale passera de 9 897\$ à 10 234\$ pour 337\$ de plus.

POINT 12.1.2

RÉSOLUTION 2015-06-127

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORE : REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT l'incertitude de l'offre de services des offices municipal d'habitation dans les municipalités rurales ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités rurales gère leur office municipal d'habitation avec du personnel à temps partiel ;

CONSIDÉRANT la clientèle desservie et leurs besoins spécifiques ;

CONSIDÉRANT la politique nationale de la ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré transmette ses inquiétudes aux structures concernées en regard de la gestion des offices municipal d'habitation.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2015-06-127

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUEBEC-MUNICIPALITES-REFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE (RECIM)- PROJETS D'INFRASTRUCTURE A VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE : PRESENTATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS ET RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation des bureaux municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- appuie le projet de construction d'une caserne de pompiers;
- appuie le projet de réaménagement des bureaux municipaux ;
- autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme d'infrastructure Québec-Municipalité- Réfection et construction des infrastructures municipale (RECIM)- Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire;
- que la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;
- que les sommes requises soient prises à même le budget de développement;
- que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires au projet.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2015-06-129

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-004 INTITULÉ « Règlement modifiant le règlement administratif des règlements d'urbanisme #370-92 »

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte le règlement 2015-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement administratif des règlements d'urbanisme #370-92 » tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2015-004
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
ADMINISTRATIF DES RÈGLEMENTS D'URBANISME #370-92

ATTENDU QU'une partie du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r. 35.2) entre en vigueur le 2 mars 2015, notamment les articles 11 à 30;

ATTENDU QUE les municipalités sont chargées d'appliquer les chapitres 3 et 4 de ce règlement;

ATTENDU QUE pour assurer la prise en charge de ses nouvelles responsabilités, la municipalité entend adopter un règlement prévoyant la délivrance de permis de construction pour un prélèvement d'eau et préciser les documents que les requérants d'un permis devront soumettre au soutien de leur demande de permis;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1,) la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement décrétant et statuant ce qui suit :

1. IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Le présent règlement porte le titre de : «Règlement modifiant le règlement administratif des règlements d'urbanisme # 370-92 »..

2. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

3. BUT DU RÈGLEMENT

Le principal objectif du présent règlement est de prévoir des dispositions normatives pour encadrer les ouvrages de prélèvement d'eau.

4. AJOUT D'ARTICLES

Les articles suivants sont ajoutés après l'article 26 du règlement administratif des règlements d'urbanisme # 370-92 :

« 26-1 NÉCESSITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION

L'aménagement, l'implantation, le scellement, l'approfondissement, la fracturation ou l'obturation d'un prélèvement d'eau souterraine est subordonné à l'émission d'un permis de construction.

L'aménagement, l'installation, la modification d'un prélèvement d'eau de surface est subordonnée à l'émission d'un permis de construction.

L'aménagement, l'installation, le scellement, l'approfondissement, l'obturation ou la fracturation d'un système de géothermie prélevant de l'eau (circuit ouvert) ou ne prélevant pas d'eau (circuit fermé) est subordonné à l'émission d'un permis de construction.

26-2 DOCUMENTS À SOUMETTRE

Pour toute demande de permis de construction d'un prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie, les documents suivants doivent être soumis au moment de la demande de permis. Ces documents doivent être préparés et signés par une personne membre d'un ordre professionnel compétant :

1. Un plan de localisation, montrant :
 - a) La localisation précise du prélèvement d'eau ou de toutes les composantes du système de géothermie ne prélevant pas d'eau;
 - b) La localisation du point de rejet des eaux pour un système de géothermie prélevant de l'eau;
 - c) La localisation de toutes les composantes des installations septiques sur le terrain visé et sur les terrains voisins, le cas échéant;
 - d) La localisation d'une aire de compostage, d'une cour d'exercice, d'une installation d'élevage, d'un ouvrage de stockage de déjections animales, d'une parcelle, d'un pâturage ou des terrains où s'exerce l'exploitation d'un cimetière, sur le terrain visé et sur les terrains voisins, le cas échéant;
 - e) La limite d'une plaine inondable et sa récurrence (0-20 ans ou 20-100 ans) le cas échéant;
 - f) La ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau et les limites de la rive, le cas échéant;
 - g) L'élévation du terrain une fois aménagé au pourtour du prélèvement et celle du dessus de l'ouvrage projeté, par rapport à un repère de nivellement;
 - h) Un document indiquant la date prévue de réalisation des travaux.
2. Un plan de construction du prélèvement, montrant, dans le cas d'un prélèvement d'eaux souterraines :
 - a) Le type d'ouvrage, ses composantes, ses matériaux et la méthode de construction;
 - b) L'aménagement du terrain dans les 3 mètres autour du site de prélèvement;
 - c) les méthodes qui seront utilisé pour minimiser l'érosion et la coupe de végétation, revégétaliser la rive et limiter l'apport de sédiment dans l'eau lors de la construction, le cas échéant;
 - d) L'usage actuel et projeté du terrain.
3. Un plan de construction du prélèvement, montrant, dans le cas d'un prélèvement d'eaux de surface:
 - a) Le type d'ouvrage, ses composantes, ses matériaux et la méthode de construction;
 - b) Un plan montrant la ligne des hautes eaux et la limite de la rive;
 - c) Les méthodes qui seront utilisé pour minimiser l'érosion de la rive et la coupe de végétation, revégétaliser la rive et limiter les interventions sur le littoral et l'apport de sédiment dans l'eau lors de la construction, le cas échéant.
4. Un plan de construction montrant, dans le cas d'un système de géothermie ne prélevant pas d'eau :
 - a) Les composantes du système de géothermie;
 - b) La localisation, la profondeur et la longueur de la boucle géothermique;
 - c) L'identification des fluides utilisés dans la boucle géothermique;
 - d) L'aménagement du sol au-dessus des composantes souterraines.
5. Une preuve que le demandeur a confié le mandat de supervision des travaux de scellement à un professionnel, le cas échéant.
6. Un ou des photographies récentes du site visé.

26-3 EXCEPTIONS

1. Lorsque le prélèvement est rendu nécessaire par l'arrêt d'approvisionnement en eau assuré par une installation voisine et que les distances minimales prévues au

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) ne peuvent être respectées, les plans et documents indiqués aux articles 26-1 et 26-2 doivent être préparés et signés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En plus des plans et documents indiqués, l'ingénieur doit recommander les distances alors applicables, en s'assurant de minimiser les risques pouvant affecter la qualité des eaux souterraines prélevées.

2. Lorsque le prélèvement est rendu nécessaire pour le remplacement, le scellement, l'approfondissement ou la fracturation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine existante le 2 mars 2015 et que les distances minimales prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) ne peuvent être respectées, les plans et documents indiqués aux articles 26-1 et 26-2 doivent être préparés et signés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En plus des plans et documents indiqués, l'ingénieur doit attester, dans une étude hydrogéologique, l'une ou l'autre des situations suivantes:
 - a) la présence d'une formation géologique superficielle peu perméable assure une protection naturelle des eaux souterraines;
 - b) une configuration de terrain ou une infrastructure à proximité assure la protection de la qualité des eaux souterraines au regard d'incidents ou d'activités pouvant se produire au sein de l'aire visée;
 - c) la conception de l'installation de prélèvement d'eau souterraine offre une protection équivalente;
 - d) les dimensions du terrain ne permettent pas de respecter les distances en raison de la présence d'une construction principale autorisée par une municipalité.

Les distances applicables sont déterminées par le professionnel qui s'assure de minimiser les risques pouvant affecter la qualité des eaux souterraines. »

5. AUTRES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 370-92

Toutes les autres dispositions du règlement 370-92 subsistent et continuent à s'appliquer intégralement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ le 1^e juin 2015.

PUBLIÉ le 2 juin 2015.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2015-06-130

PLAN D'INTEGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU et le mandat de ce comité en regard des processus d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le respect des critères de construction du PIIA règlement #2012-007 a été évalué par les membres du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation municipale pour l'émission de chacun des permis de construction dans un secteur visé par un PIIA soit le Quartier des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'émission du permis de construction dans le secteur PIIA Quartier des Pionniers sur le lot 5 326 863.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2015-06-131

TERRAIN ZONE INDUSTRIELLE : AUTORISATION DE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 594 729

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a des terrains industriels disponibles à la vente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Les Opérations forestières Michel Larouche inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- autorise la vente d'une partie du lot 4 594 729, soit environ 8 600 m² (118 m X 73 m) à Les Opérations forestières Michel Larouche inc. pour la somme de 4 000\$, plus les taxes applicables ;
- les frais de contrat, de cadastre, d'arpentage et autres frais sont à la charge de l'acquéreur ;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires ;
- l'acquéreur aura 12 mois à partir de la signature du contrat de vente pour construire son garage s'il désire bénéficier de ce prix de vente ;
- les frais d'accès hivernal sont à la charge de l'acquéreur ;
- les frais de raccordement au réseau d'aqueduc sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;
- comme ce secteur est non desservi par le réseau sanitaire, l'acquéreur s'engage à installer une fosse septique conformément à la réglementation et il en assume la totalité des frais;
- cette offre est valide jusqu'au 31 juillet 2015. Passé ce délai, l'offre de vente sera réputée comme nulle ;
- à défaut de construire dans le délai convenu, le terrain reviendra de droit à la Municipalité de La Doré et les frais de transfert seront à la charge de l'acquéreur.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2015-06-132

RÉFECTION CENTRE DES LOISIRS : AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #3

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux sont réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Architectes Associés, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #3 pour la somme de 14 837.54\$, plus les taxes applicables, lorsque les quittances finales seront reçues.

POINT 16.1

TIRAGE DES TROUSSES DE PRODUITS ECONOMISEURS D'EAU POTABLE ET D'ENERGIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ECONOMIE D'EAU POTABLE DU RESEAU ENVIRONNEMENT ET D'HYDRO-QUEBEC

La responsable de la promotion du programme d'économie d'eau potable, Josée Bau, procède au tirage des trousseaux (6) de produits économiseurs d'eau potable. Les gagnants sont :

- Éric Dion
- Pierre-Paul Lalancette
- Luc Gagnon
- Anick Gagnon
- Dominique Poirier
- Louise Gauthier

Félicitations aux gagnants.

POINT 17.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 18.0
RÉSOLUTION 2015-06-133
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h20, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale